



CONVENTIONS GYM 2023- 2024

AUTORISATION pour les TRAJETS

Nous , soussignés

Madame.....

Monsieurautorisons notre enfant

.....

scolarisée au Collège Saint Joseph de Thônes à être transporté dans le véhicule de Mr Desray Dominique * (entraîneur à l'Association Gym Thônes Vallée et encadrant ce module) le Mardi, le Jeudi (rayer le jour non concerné) depuis le Collège Saint Joseph vers le Gymnase spécialisé de Gym des Perrasses à Thônes dès 13h30 .

Pour le Trajet Retour (après 16h00) mon enfant se rendra

- .1.Départ des Bus Scolaires Parking du Collège des Aravis
- .2.Seule à mon Domicile
- .3.J'irai la chercher

Signatures Parents :

* L'assurance du véhicule de Mr Desray est en conformité pour le transport d'enfants autres que les siens.

GAILLARD-L Virginie

Représentante légale GTV